

PACER

Adjuvant liquide pour bouillie

COMMERCIAL

Surfactant non ionique pour usage avec : Roundup®, Muster®, Ally®, Ultim™,  
Pinnacle® et Elim™

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT D'UTILISER DES PESTICIDES AGRICOLES

GARANTIE : Nonylphénoxyéthoxyéthanol 92 %

N° D'HOMOLOGATION 28283 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1, 5, 10, 20, 110, 1 000 LITRES, vrac

Norac Concepts Inc.  
C. P. 31097  
Guelph (Ontario)  
N1H 8K1  
1-519-821-3633

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

### RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

PACER est un surfactant pour usage avec RoundUp®, Muster®, Ultim®, Pinnacle®, Elim® et Ally® lorsqu'un surfactant non ionique est requis (systèmes de travail réduit du sol ou de semis direct, additifs surfactants, etc.). Suivre le mode d'emploi pour chaque herbicide respectif lorsqu'il est utilisé conjointement avec PACER.

### PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Ne pas entreposer ou placer près d'une flamme nue ou des sources de chaleur. Ne pas dépasser la quantité de surfactant conseillée sinon un ruissellement excessif peut s'ensuivre. Éviter le contact avec les yeux. Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

### PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

### AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

### ÉLIMINATION

Ne pas utiliser le contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

- (1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- (2) Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## MODE D'EMPLOI

### **Avec Roundup®:**

Ajouter 350 mL de PACER par hectare à la bouillie de pulvérisation. Le volume de pulvérisation ne doit pas dépasser 100 litres d'eau propre par hectare.

### **Avec Muster® et Muster Toss N Go:**

Pour obtenir un désherbage maximal, après avoir ajouté Muster à l'eau dans le réservoir, ajouter 200 mL de PACER pour chaque 100 litres de bouillie de pulvérisation (volume de pulvérisation total de 0,2 %). L'utilisation d'un antimousse peut s'avérer nécessaire afin de réduire la formation de mousse.

### **Avec Ally®:**

Pour obtenir un désherbage maximal, après avoir ajouté Ally à l'eau dans le réservoir, ajouter 200 mL de PACER pour chaque 100 litres de bouillie de pulvérisation (volume de pulvérisation total de 0,2 %). L'utilisation d'un antimousse peut s'avérer nécessaire afin de réduire la formation de mousse.

### **Avec Ultim™:**

Pour obtenir un désherbage maximal, après avoir ajouté Ultim à l'eau dans le réservoir, ajouter 200 mL de PACER pour chaque 100 litres de bouillie de pulvérisation (volume de pulvérisation total de 0,2 %). L'utilisation d'un antimousse peut s'avérer nécessaire afin de réduire la formation de mousse.

### **Avec Pinnacle®:**

Pour obtenir un désherbage maximal, après avoir ajouté Pinnacle à l'eau dans le réservoir, ajouter 100 mL de PACER pour chaque 100 litres de bouillie de pulvérisation (volume de pulvérisation total de 0,1 %). L'utilisation d'un antimousse peut s'avérer nécessaire afin de réduire la formation de mousse.

### **Avec Elim™ EP:**

Pour obtenir un désherbage maximal, après avoir ajouté Elim EP à l'eau dans le réservoir, ajouter 200 mL de PACER pour chaque 100 litres de bouillie de pulvérisation (volume de pulvérisation total de 0,2 %). L'utilisation d'un antimousse peut s'avérer nécessaire afin de réduire la formation de mousse.

\* Roundup® est la marque de commerce déposée de Monsanto Company.

Ally®, Elim™, Muster®, Pinnacle® et Ultim™ sont des marques déposées de La compagnie E.I. du Pont Canada.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )